

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mille vingt-deux, le 19 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2022.

**PRESENTS** : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOuset, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON, Claude ILLY.

**POUVOIRS** : Philippe MILLOT à Antonin KOSZULINSKI, Sylvie DELOCHE à Lilian CHAMBONNET, Catherine BARNERON à Dimitri DELAIGUES, Sandrine AUGIER à Claude ILLY.

**OBJET : CONVENTION D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DANS LE CADRE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE AU COLLEGE JEAN MACE**

Madame le Maire rappelle, que la commune met à disposition du collège Jean Macé, certains de ses équipements sportifs, pour la pratique de l'EPS. Les structures concernées sont : la halle des sports et le gymnase Delaune.

Le Département participe financièrement à cette mise à disposition. Il fixe les tarifs des locations qui sont facturées par la Commune en fonction de l'utilisation des équipements. Le collège, bénéficiaire d'une enveloppe départementale, rembourse directement la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 33 voix pour, autorise Madame le Maire à signer la convention entre le Département, le Collège et la Commune, fixant les modalités de mise à disposition et d'utilisation des équipements.

Fait et délibéré en mairie.  
Liste des votes affichée le



Le Maire,